

# **AVIS PUBLIC**

## **Demande de dérogation mineure**

### **Demande no 2024-33**



À la séance ordinaire qui sera tenue le 13 août 2024, à 19h30 au Parc des Éperviers, 89 rue de la Rivelaine, si la température le permet, ou au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure aux dispositions du Règlement de zonage no 437, à savoir :

### **DÉROGATION MINEURE NO 2024-33 : LOT 6 100 170** **(29, 102<sup>e</sup> AVENUE)**

La demande vise à permettre :

- La construction d'un trottoir en pavé uni à une distance de 0,67 mètre de la ligne latérale gauche du terrain au lieu de 1 mètre tel que prescrit à la réglementation;
- L'implantation d'une remise à une distance de 0,6 mètre de la ligne latérale gauche du terrain au lieu de 1 mètre tel que prescrit à la réglementation.

Toute personne qui veut donner son avis, commenter, se prononcer ou s'opposer quant à cette demande doit, dans les 15 jours de la publication du présent avis public, faire connaître ses commentaires par écrit à la greffière de la Ville, Me Catherine Fortier-Pesant, à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (Québec), J7W 1G8 ou par courriel à l'adresse suivante : [cfpesant@ndip.org](mailto:cfpesant@ndip.org) en spécifiant bien le numéro de la demande de dérogation mineure.

Toute personne intéressée pourra aussi se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance du 13 août 2024.

Un document explicatif de la demande de dérogation mineure est joint au présent avis sur le site internet de la Ville.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 25 JUILLET 2024.

Me Catherine Fortier-Pesant,  
Greffière